

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes de Maïeutique de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année (DFGSMa2) :

Marie-Christine LEYMARIE, Présidente du jury, Directrice de l'Ecole de Sages-femmes
Michèle BALSAN, Vice-présidente du jury, Enseignante en maïeutique- sage-femme

Semestre 3 :

Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Delphine POUMEYROL, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Aurélië MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marine PRANAL, Enseignante en maïeutique- sage-femme
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Stéphanie DESRUES, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Christine COURTEIX, PU
Claire DUPUIS, PH - Médecin
Hanae PONS-REJRAJI, MCU
Isabelle CREVEAUX, PU
Marc BERGER, PU
Anne-Elisabeth HENG, PU
Lionel CAMILLERI, PU-PH
Nicolas VEDRINE, PH-Médecin
Michel D'INCAN, PU-PH
Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH
Armand ABERGEL, PU-PH
Marc ANDRE, PU

Semestre 4 :

Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Delphine POUMEYROL, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marine PRANAL, Enseignante en maïeutique- sage-femme
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Stéphanie DESRUES, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Cécile HENQUELL, PU
Richard BONNET, PU-PH
Bénédicte BOUSSET, PRCE d'Anglais
Pierre CLAVELOU, PU
Yves BOIRIE, PU
Ousmane TRAORE, PU

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3ème année (DFGSMa3) :

Marie-Christine LEYMARIE, Présidente du jury, Directrice de l'Ecole de Sages-femmes
Delphine POUMEYROL, Vice-présidente du jury, Enseignante en maïeutique - sage-femme

Semestre 5 :

Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marine PRANAL, Enseignante en maïeutique- sage-femme
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Stéphanie DESRUES, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Clémentine RAINEAU, Docteur en anthropologie
Laure-Line RIBAUD, PRCE d'Anglais
Erdogan NOHUZ, PH - médecin

Semestre 6 :

Séverine TAITHE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marie-Pierre TEJEDOR, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Aurélie MEJEAN-LAPAIRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Michèle BALSAN, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Marine PRANAL, Enseignante en maïeutique- sage-femme
Stéphanie DESRUES, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Inès PARAYRE, Enseignante en maïeutique - sage-femme
Karen COSTE, MCU-PH - médecin
Bruno PEREIRA, Docteur en Biostatistiques -Ingénieur
Martine BONNIN, PH - médecin
Laure-Line RIBAUD, PRCE d'Anglais

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08/11/2021

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

10 NOV 2021

- Publié le

10 NOV 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*